PRÉFÈTE
DE LA SOMME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 17 juillet 2021

# DRAMATIQUE ACCIDENT MORTEL D'UN PIETON LORS D'UN RODEO MOTO

Ce samedi 17 juillet 2021 vers 1h20 un accident mortel s'est produit Avenue Philéas Fogg à Glisy entre une moto et un piéton. Violemment percuté par la moto, Une jeune fille de 20 ans n'a pas survécu à ses blessures.

Cet accident est survenu lors d'un « rassemblement sauvage » avenue Philéas Fogg à Glisy. Le pilote d'une moto a voulu réaliser une figure de roue arrière mais a perdu le contrôle et son engin qui a violemment percuté la jeune fille.

Muriel Nguyen, préfète de la Somme exprime sa compassion et son soutien à la famille de la victime. Elle souhaite mettre tout en œuvre pour qu'un tel drame ne puisse se reproduire. Elle souhaite que le comportement irresponsable et indigne de ce motard soit sanctionné par la justice. Elle renouvelle ses consignes d'extrême fermeté aux services de police et de gendarmerie pour intensifier la lutte contre ces rodéos qui sont un fléau pour tous.

**Les rodéos motorisés, dits rodéos sauvages ou rodéos urbains génèrent des risques importants pour la sécurité des riverains et des conducteurs.** Participant de la police de sécurité du quotidien (PSQ), la lutte contre les rodéos motorisés fait l'objet de la pleine mobilisation des forces de l'ordre et des collectivités. Depuis plusieurs mois, les services de police ont ainsi mis en place des dispositifs de sécurisation et de contrôle routier réguliers, 5 en 2019, 8 en 2020 et 3 en 2021. Cela s'est traduit par plus 200 contrôles donnant lieu à près de 50 verbalisations, 5 interpellations et 3 saisies de véhicules.

La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés crée un délit spécifique :

- sanctionnant fermement les auteurs de rodéos motorisés de peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison ;
- les privant de leurs véhicules, (confiscations obligatoires des engins ayant servi à commettre ces infractions) ;
- punissant les organisateurs jusqu'à deux ans de prison et 30 000 € d'amende.

Pleinement mobilisée et en coopération avec les élus, la préfète de la Somme décidera, dans les prochains jours, avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le président d'Amiens Métropole et les élus des communes de Boves, Glisy et Longueau de nouvelles mesures.

**Service communication et représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens